

MENTION DROIT PUBLIC

RNCP24099 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	128
Formacode(s)	13237, 13218, 13239
Code(s) ROME	K2108, K1903, K1904
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Cergy-Pontoise

<http://www.u-cergy.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Audit juridique ;

Juristes spécialisés en droit public capables de répondre aux besoins des pouvoirs publics, des professionnels et institutionnels dans ce domaine et de s'adapter aux évolutions de la législation

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- - Expertise dans l'ensemble des matières incluses dans le domaine du Droit public : droit lié à l'intervention des pouvoirs publics (droit de l'urbanisme, droit des marchés publics, collectivités territoriales, droit de la santé, droit de la sécurité sociale, droit public économique, droit de l'environnement, droit du service public, droit des étrangers, droit immobilier), droit de l'union européenne et droit international public, contentieux publics (contentieux constitutionnel, contentieux administratif), histoire et pensée juridique (histoire des idées politiques, philosophie du droit, histoire du droit administratif)
- - Maîtrise des principales prestations juridiques en droit public : élaboration de dossiers contentieux, rédaction et assistance dans la conclusion de contrats publics, gestion de projets, conseils auprès des pouvoirs publics ou des acteurs économiques, identification et application du droit, conception écrite et restitution orale de rapports d'études (actualisation juridique)
- - Identification et résolution de problèmes juridiques

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les champs professionnels d'activité, secteurs et « organismes employeurs » principalement intéressés sont :

- a) Champs : Droit du travail, Droit de la protection sociale, Ressources humaines
- b) Secteurs : Privé (industrie, commerce, services), Public (fonction publique, enseignement supérieur, personnels non statutaires des EPIC, SPIC), activités libérales (avocats-conseils, audit)
- c) Organismes employeurs : Opérateurs publics, entreprises privées, associations, organisations professionnelles

(employeurs et salariés), cabinets d'avocats.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- - avocats spécialistes en droit public,
- - fonctionnaires de l'Etat, fonctionnaires territoriaux, fonctionnaires appartenant à la fonction publique hospitalière (catégorie A)
- - Agent de l'Etat, agent de collectivités territoriales, agents travaillant au sein d'hôpitaux publics
- - juristes d'entreprises ou sein d'associations
- - de magistrats administratifs (catégorie A ; préparation au concours)
- - enseignant-chercheur

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 600 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en sciences humaines et droit (58 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	L5X91 — Juristes et avocats · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 534
Jugés difficiles à recruter	32 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L5X91 — Juristes et avocats W0X92 — Professeurs du supérieur

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements

- Art 17 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'Enseignement Supérieur

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Oui sur dossier

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Droit des collectivités territoriales et politiques publiques

Droit et management de la santé

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Oui

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES (Validation des Etudes Supérieures)

– Décret 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger ou VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels)

- Décret n°85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels

- Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (JORF n°98 du 26 avril 2002 page 7513)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24099/>